Limited, qui a mis en service deux groupes de 82,000 hp. chacun à sa centrale Bridge River n° 2. Elle y ajoutera deux autres groupes analogues en 1960, ce qui en portera la puissance installée à 328,000 hp. Le barrage Mission, dont la construction en cours est reliée à l'aménagement de la centrale n° 2, élèvera la hauteur de chute à la centrale Bridge River n° 1, pour hausser sa puissance de 248,000 hp. à 276,000 hp. La Commission d'énergie de la Colombie-Britannique a achevé la construction de son aménagement de la rivère Ash en y installant un groupe unique de 35,000 hp.; elle a en outre deux autres aménagements à l'étude, l'un de 51,500 hp. sur la rivière Kokish, dans l'île Vancouver, et l'autre, comportant un seul groupe de 43,000 hp., sur la rivière Murtle, au mont Pyramid, et dont la puissance prévue atteindra éventuellement 172,000 hp. en quatre groupes. Entre autres aménagements hydro-électriques projetés dans cette province, il faut mentionner l'installation d'un second groupe de 6,000 hp. par la Northern British Columbia Power Company Limited à sa centrale de Falls River, sur le ruisseau Big Falls, et l'aménagement, par la ville de Revelstoke, d'un emplacement situé sur le ruisseau Cranberry, où sera installé un groupe de 5,700 hp., avec appoint éventuel d'un autre groupe analogue.

Dans le domaine de l'énergie thermo-électrique, la British Columbia Electric Company Limited a terminé les travaux d'aménagement de sa centrale à turbines à gaz de Port Mann. sur la rive sud du fleuve Fraser, près de New Westminster; quatre turbines d'une puissance de 25,000 kW chacune ont été mises en service. A Ioco, Burrard Inlet, la compagnie a poursuivi les travaux d'aménagement d'une vaste usine à vapeur destinée à contenir, éventuellement six groupes d'une puissance nominale de 211,000 HP. chacun. La mise en service du premier groupe est prévue pour 1961, celle du deuxième groupe pour 1962, celle du troisième groupe pour 1964, et celle des autres groupes à mesure que la demande s'accroîtra. A Chemainus, dans l'île Vancouver, la Commission d'énergie de la Colombie-Britannique a achevé l'installation des deux derniers groupes à turbines à gaz à sa centrale Georgia, ce qui a porté la puissance globale de cette centrale à 87,040 kW en quatre groupes. Nombre d'autres centrales de la Commission ont vu leur puissance légèrement augmentée, par exemple, de 3,000 kW à Dawson Creek, de 1,200 kW à Chetwynd, de 1,000 kW à Smithers, et de 252 kW à Alert Bay. La Commission projette d'effectuer d'autres additions ou est en train d'en dresser les plans pour exécution en 1960; entre autres, une addition de 9,000 kW à Prince George, une de 6,000 kW à Quesnel, une de 3,000 kW à Dawson-Creek, une de 1,100 kW à Port Hardy et une autre de 1,000 kW à Smithers. La Northern British Columbia Power Company Limited a ajouté un groupe diesel d'une puissance de 2,034 kW à sa centrale de Prince Rupert, tandis que la British Columbia Refining Company Limited a presque terminé l'installation d'un groupe de 1,250 kW à sa centrale de Vancouver.

Territoires du Nord-Ouest et Yukon.—La Commission d'énergie du Nord canadien a entrepris, au début de 1959, les travaux d'un aménagement sur la rivière Snare; la centrale à un seul groupe produira 9,200 hp. vers la fin de 1960 et la Commission a prévu l'installation d'un second groupe analogue à cette même centrale.

Au cours de l'année, un groupe diesel de 1,000 kW a été installé à Yellowknife et un autre de 100 kW, à Fort Simpson, tandis qu'un groupe à turbine à vapeur de 600 kW a été installé à Inuvik. Certaines additions aux centrales thermo-électriques sont projetées pour exécution en 1960; entre autres, une addition de 1,000 kW à chacune des deux centrales de Frobisher Bay et de Fort Smith, une addition de 750 kW à Inuvik et une autre de 250 kW à Fort Simpson. Alors que la Commission parachevait sa centrale des rapides de Whitehorse, la Yukon Electrical Company démantelait sa centrale diesel de 750 kW à Watson Lake et elle augmentait la puissance de sa centrale diesel de Haines Junction de 150 kW à 600 kW.

Section 5.—Propriété et réglementation des services d'électricité*

Les forces hydrauliques du Canada sont exploitées par des entreprises publiques et des entreprises privées, ainsi que par des industries. Le tableau 10, page 621, qui donne des statistiques sommaires par type d'aménagement, montre que 48 p. 100 de toute l'énergie électrique produite en 1958, l'a été par des entreprises publiques, 30 p. 100 par des entre-

^{*} Revu par les commissions provinciales ou les autorités concernées.